

Retour des enquêtes judiciaires de l'été 2003 dans le Var

Origine des incendies dans le Var en 2003,
bilan de la surveillance et propositions
pour une meilleure prévention

par le Lieutenant Jean-Pierre COTTI

***Les mesures de surveillance
et de prévention permettent d'agir
très vite sur la plupart
des départs de feu, mais le faible
nombre de départs (1%)
qui échappe au contrôle est à
l'origine des plus graves sinistres.
Ceux-ci sont souvent le fait
d'incendiaires qui connaissent
parfaitement bien le terrain
et les systèmes classiques
de surveillance. Une amélioration
de la prévention ne passerait-elle
pas par une vigilance accrue
en fonction, bien sûr du risque
météo, mais aussi des positions
et des moments les plus sensibles
à une mise à feu ? Cela nécessite,
une fois de plus, une meilleure
coordination entre tous
les acteurs de terrain.***

Au cours de l'été 2003, 238 feux de plus ou moins grande ampleur ont touché la forêt varoise et tout particulièrement le massif des Maures. La très grande majorité d'entre eux furent assez rapidement circonscrits et les dégâts qu'ils causèrent restèrent finalement assez limités. C'est grâce au civisme de témoins, aux moyens de prévention en place et à l'intervention efficace et déterminante des moyens de lutte contre l'incendie que ce résultat a pu être obtenu. Par contre, pour cinq autres feux, tous les paramètres propices à l'extension maximale d'un incendie se révélèrent, malheureusement, simultanément réunis. Ainsi, malgré la mise en œuvre de moyens de lutte considérables, ces incendies développèrent une force destructrice exceptionnelle et ravagèrent, à eux seuls, près des 20 000 hectares de forêt qui constituent l'ensemble des surfaces détruites. L'extrême ampleur de ces grands feux nécessita la mise en œuvre d'opérations de secours et l'évacuation des populations et usagers des zones concernées. Elles mobilisèrent un grand nombre d'intervenants, dont un très important contingent de militaires de la gendarmerie nationale, plus particulièrement chargés du bouclage de la zone sinistrée, de l'évacuation des personnes et de la protection des biens. Mais, en dépit des efforts conjugués de tous les intervenants et pour atteindre le comble de l'horreur, quatre personnes civiles trouvèrent la mort, le 28 juillet et trois sapeurs-pompiers périrent dans l'exercice de leur mission, le 1^{er} septembre.



Photos 1 et 2 :
Le feu de Vidauban du 28 juillet 2003 a été l'un des plus destructeurs, de nombreuses habitations ont été touchées, et malheureusement, quatre personnes civiles sont décédées
Photos SDIS 83
1 - Source :
Statistiques judiciaires du Groupement de gendarmerie du Var

Aujourd'hui, est-il possible de préciser l'origine de tous ces sinistres ? Quel bilan peut-on tirer de la surveillance alors mise en place dans les massifs forestiers ? Comment est-il possible d'assurer une meilleure prévention du risque incendie ?

C'est ce à quoi notre propos tentera de répondre sans prétention exhaustive.

Les constatations et les investigations menées principalement par les militaires de la gendarmerie nationale du fait de la ruralité de la plupart de ces sinistres montrent, à l'évidence, qu'ils sont très directement liés à l'activité humaine. Certains sont très proba-

blement le résultat de l'usage de moyens techniques qui animent notre société, tels par exemple les véhicules à moteur thermique et plus spécialement ceux à pot d'échappement catalytique ou les lignes électriques, qui peuvent être la source d'une énergie pouvant causer un début d'inflammation. Beaucoup trop résultent de l'imprudence, de la négligence ou de l'inconscience des personnes, comme le jet d'un mégot de cigarette encore allumé ou la mise en œuvre d'un foyer pour un barbecue dans un contexte global favorable à l'incendie...

Bien sûr, ces constatations et ces investigations, n'ont pas toujours permis d'établir une cause précise. Surtout lorsque le point de départ de feu est proche de lieux techniques comme des voies de circulation routière. Mais il en ressort une évidence, pour l'ensemble des feux précités, l'intention volontaire n'a été établie avec certitude que dans une proportion d'environ 13 %¹. Pour autant, il est évident que les cas qui pourraient être qualifiés « d'accidentels » ne constituent en aucune manière une sorte de fatalité. L'inconséquence des moyens techniques ou de leurs usagers peut et doit faire l'objet de mesures pour être ramenée à sa plus faible valeur.

Enfin, soulignons qu'à notre connaissance, sur les 238 feux précités, aucun départ naturel, donc lié à la foudre, n'a été répertorié.

Pour clore ce chapitre sur l'origine des feux dans le Var au cours de l'été 2003 et dans le respect du secret des enquêtes judiciaires en cours, nous pouvons confirmer ce dont les médias se sont fait largement l'écho, à savoir que tous les grands sinistres destructeurs ont été l'œuvre d'une volonté humaine délibérée. Ce qui explique certainement pourquoi, en raison d'un *modus operandi* particulier, ils ont pu connaître une extension énorme et entraîner des conséquences aussi catastrophiques.

En ce qui concerne le bilan de la surveillance des massifs forestiers au cours de cet été dramatique, les conséquences évoquées précédemment, évidemment terribles, occultent grandement que la plupart des feux ont été « tués dans l'œuf » ou presque. La surveillance a donc, globalement, relativement bien fonctionné, relayée efficacement par l'engagement des moyens de lutte. Bien sûr, à cinq reprises, elle a été prise très gravement en défaut. Même si les circonstances étaient certes exceptionnelles, aussi bien



dans la cause des sinistres que dans le contexte qui favorisa leur propagation et gêna les moyens engagés pour les circonscire, le constat peut apparaître comme un échec. Toutefois, il ne faut pas ignorer ni sous-estimer l'engagement de tous les intervenants qui concourent à la surveillance et la protection des forêts, à la sécurité de leurs résidents et de leurs usagers. Leur disponibilité et, pour nombre d'entre eux, leur action altruiste, mérite d'être reconnue et soulignée. Quant à leurs organismes de tutelle, il est évident qu'ils consentent de gros efforts pour les doter de moyens les rendant plus opérationnels et s'appliquent à organiser au mieux leur action. Il convient de ne pas ignorer non plus l'extrême difficulté de la mission eu égard à l'immensité des zones à surveiller, à leurs innombrables points d'accès et axes de pénétration et à la duplicité criminelle de certains individus. Enfin, il ne faut surtout pas rendre les conditions climatiques exceptionnellement caniculaires responsables de cette forme d'échec. Raisonner ainsi confinerait au fatalisme et reviendrait à se contenter de parier sur des jours meilleurs... Il est évident que tout dispositif de surveillance et de protection présente des lacunes, mais il convient de les relativiser ; car tout ce qu'il a pu produire de positif est difficilement quantifiable mais bien réel.

Donc, pas de fatalisme ! Bien au contraire, il convient aujourd'hui de tirer les leçons de cette période estivale 2003 et de continuer à développer une stratégie préventive la plus efficace possible.

Depuis longtemps, les scientifiques et les techniciens qui travaillent sur la protection



de la forêt méditerranéenne préconisent de nombreuses mesures pour y prévenir les risques d'incendies. Ils s'impliquent activement pour qu'elles soient mises en œuvre par les collectivités publiques. Nous ne nous immiscerons pas dans leur domaine de compétence.

Pour le nôtre, nous indiquerons que pour l'été 2004, en retour d'expérience de l'été 2003 et dans la continuité des mesures prises les années précédentes, la région sud de gendarmerie a décidé de la mise en place d'un dispositif préventif du risque incendie en forêt avec un volet réactif en cas de sinistre. Ce dispositif prend le nom de « Plan Vulcain ». Pour le département du Var, sous

Photo 3 :

C'est lors du feu du Cagnet-des-Maures que trois pompiers sont décédés.

Photo D.A.

Photo 4 :

L'ampleur des dégâts humains au cours des incendies de l'été 2003 a conduit à la mise en place d'une "Cellule Incendies" au sein du groupement de gendarmerie du Var © Nice-Matin / Var-Matin / Corse-Matin

les ordres du colonel commandant de groupement, des effectifs conséquents de militaires de la gendarmerie, renforcés de réservistes, seront opérationnels sur l'ensemble des massifs forestiers. S'inscrivant nettement dans un ensemble interservices, ce plan optimisera l'efficacité des gendarmes sur le terrain en matière de recherche du renseignement, de surveillance, de contrôle des personnes en forêt, de verbalisation ou d'interpellation en cas d'infraction aux textes légaux ou réglementaires en vigueur.

En terme de propositions, nous indiquons modestement quelques pistes qui pourraient être suivies, mais dont la mise en œuvre n'est pas du ressort de la gendarmerie nationale et qui impliquerait évidemment un engagement financier adapté.

Il s'agirait de mettre en place des caméras de surveillance sur les axes de circulation desservant les massifs forestiers les plus exposés au risque d'incendie et principalement ceux dont la fréquentation, notamment touristique, est la plus forte. Ces moyens de surveillance, installés à poste fixe en des endroits stratégiques, dont l'efficacité est désormais avérée en matière de sécurité routière ou de sécurité de voie publique dans certaines agglomérations, constitueraient sans nul doute un outil dissuasif performant. L'exploitation de leurs images, enregistrées et exploitées dans le cadre légal, pourrait significativement faire progresser les investigations judiciaires en cas de sinistre. Leur mise en place pourrait très bien être connue du grand public et même faire l'objet d'une information officielle médiatisée afin d'être, avant tout des outils de prévention reposant sur la dissuasion. La technologie actuelle permet sans difficulté particulière l'installation et l'exploitation de tels dispositifs.

En matière de surveillance de forêt, que l'accès des massifs soit autorisé ou interdit aux personnes, l'efficacité achoppe naturellement sur l'étendue des lieux et l'importance des moyens humains et matériels que l'on peut y consacrer. Les postes de contrôle sur les axes d'accès sont particulièrement efficaces, car il s'agit de tenir des points auxquels les usagers se présentent d'eux-mêmes. De ce fait, ils dissuadent les gens mal intentionnés. Mais il est aussi nécessaire de se déplacer dans les zones à risques pour non seulement y vérifier et contrôler une présence humaine, mais aussi pour y repérer d'éventuels départs de feu et intervenir. Ce

mode d'action, gourmand en personnels, pourrait être mieux adapté, voire allégé, sur certains sites en étant complété par une surveillance aérienne par hélicoptère. Doté d'une maniabilité totale, couvrant de grandes distances rapidement, point d'observation étendue, il constituerait un moyen de dissuasion et de surveillance efficace, notamment en période de risque incendie maximal. Une liaison radio commune entre tous les moyens engagés permettrait d'agir de manière coordonnée et performante lors du repérage de toute activité suspecte.

Enfin, la sensibilisation du public au risque incendie est primordiale en terme de prévention et de sécurisation. L'information sur les périodes à haut risque doit être massivement médiatisée car, à notre sens et selon notre propre expérience d'enquêteur judiciaire, l'argument qui voudrait que cette information donne « l'idée » de mettre le feu à certains individus ne vaut pas. L'incendiaire n'agit pas en état compulsif. A l'inverse du pyromane, il opère de manière sensée et, pour satisfaire son mobile, sait parfaitement reconnaître les conditions propices à un passage à l'acte. Ce n'est donc pas la médiatisation qui, sauf exception toujours possible, jouera sur son intention de nuire.

Nous le savons tous, les incendies de forêt, très nombreux en 2003, mais dont seuls quelques-uns se sont montrés particulièrement violents et mêmes meurtriers dans le département du Var, recouvrent une réalité complexe. Ils nous donnent malheureusement l'occasion et le devoir de tirer des enseignements.

Chacun est un acteur dans cette problématique. Par civisme évident, il doit se sentir responsable et doit être rendu responsable. Tous les acteurs de la prévention et de la lutte contre les incendies doivent s'efforcer d'imaginer et de rendre applicables les mesures les plus adaptées pour limiter ce fléau. Si son éradication est certes une utopie, il est vital de l'ignorer et de s'investir avec dynamisme et confiance dans ce combat.

Lt Jean-Pierre COTTI
Directeur
opérationnel de la
Cellule Incendies 83
Groupement
de gendarmerie
du Var

J.-P.C.